



Procès-verbal Séance du 23 janvier 2023 à 18h30

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 10
Pouvoir : 1
Date convocation : 19/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Labatie d'Andaure se sont réunis en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe DELEVOYE, Maire

Etaient présents : Marc BOISSY, Christophe CHAREL, Christian DEBROUX, Christophe DELEVOYE, Virgile FEROUSSIER, Claire MARQUILLY, Marie RAITBERGER, Robert ROCHEBLOINE, Florent ROCHEDY, Ginette SERPOLLET.

Absents-Excusés : Laurent COMBAUROURE donne pouvoir à Virgile FEROUSSIER,

Le conseil municipal a désigné Marie RAITBERGER, secrétaire de séance.

- Le Procès-verbal de la réunion du 21 novembre est approuvé à l'unanimité

1- Rupture anticipée du bail commercial

Suite au courrier de M. Dievart Olivier, gérant du local commercial, reçu le 19 janvier 2022, dans lequel il informe le maire vouloir arrêter son activité le 3 février 2023, il est demandé au conseil municipal de d'accepter la rupture anticipée du bail qui selon l'article 3 du bail stipule que *la partie qui voudra mettre fin au bail..., devra donner congé à l'autre... au moins 6 mois avant l'expiration de la période triennale en cours.*

Sur le rapport du maire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

- De déroger à l'article 3 du bail commercial et d'accepter la rupture anticipée du bail au 3 février 2023,
- Que la remise des clés se fera le 4 février 2023 à 18h00,
- De laisser le loyer du 1er au 4 février 2023 au tarif de 1€ symbolique.

Approuvé à l'unanimité

Fin de séance à 19h30

Le Maire,
C. DELEVOYE

La secrétaire,
M. REITBERGER